



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

**Mesdames, Messieurs les
Présidents des EPCI,
membres du SMOP**

Entrechaux, le 04 juin 2025

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau.

Le quorum n'ayant pas été atteint au Bureau syndical, prévu initialement le mercredi 04 juin 2025, une nouvelle réunion du **bureau syndical** est organisée dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

Mercredi 11 juin 2025 à 14h00

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Décision du Bureau

1. Attribution du marché en procédure adaptée relatif aux travaux de gestion et restauration de la végétation des berges et des bancs sédimentaires du bassin de l'Ouvèze – M 2025-06-T

Préparation du Comité Syndical du 18 juin 2025

2. Adoption du Compte Financier Unique (CFU)
3. Adhésion au CEREMA

Questions diverses

4. Etats des recettes et dépenses au 20/05/2025

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,
Jean-François PERILHOU

